

consenti à maintenir le gouvernement au pouvoir lors d'un vote de confiance, car nous croyions qu'il était honnête.

Une voix: Ce n'est pas le même.

M. Caouette: C'est exactement la même chose. Après les élections, on nous a imposé une taxe de 2 p. 100, une taxe de 3 p. 100, la surtaxe que l'on maintient maintenant jusqu'en 1970. Et, maintenant, on impose une nouvelle taxe de 2 p. 100 dite de progrès social, toujours pour demander aux plus petits de payer pour les extravagances du gouvernement.

Monsieur le président, nous ne pouvons pas approuver ce projet de loi. Mes collègues se sont opposés aux motions portant première et deuxième lectures et, à l'étape de la troisième lecture, nous allons voter contre l'imposition de cette taxe de progrès social, une taxe que l'on baptise à l'instar des ouragans qui balayaient de temps à autre l'Atlantique et le Pacifique. On veut balayer les pauvres du Canada en leur imposant plus de pauvreté et plus de taxes. Au fait, ce sont encore les petits qui feront les frais, je le répète, des extravagances du gouvernement actuel. Notre position est claire, précise et nette; nous nous opposons énergiquement à cette taxe de progrès social de 2 p. 100.

Des députés libéraux ont dit que l'argent ne pousse pas sur les arbres. Tout le monde sait cela. Cependant, le gouvernement se garde bien de nous dire où il pousse, l'argent.

L'honorable ministre des Finances (M. Benson) aurait pu nous dire, par exemple, où l'on a pris les 14 milliards pour faire la guerre de 1939, alors qu'il y avait urgence et que notre dette nationale était de 3 milliards de dollars!

Actuellement, l'urgence nationale est aussi grave qu'elle l'était en 1939 et il est temps pour le gouvernement de nous dire en fin de compte où l'argent pousse, si ce n'est pas sur les arbres? Si l'honorable ministre ne le sait pas, nous le savons, nous; mais quand nous le lui disons, il se bouche les oreilles, se ferme les yeux et ne veut rien entendre. Comme l'autruche, on s'enfonce la tête dans le sable et on se laisse le derrière à l'air, à tous les vents, parce qu'on ne veut rien comprendre ni rien voir. (*Applaudissements*)

On entend bien, de temps à autre, des gens comme l'honorable député de Trois-Rivières (M. Mongrain) parler de démagogie et autres choses semblables. J'ai déjà vu l'honorable député de Trois-Rivières à Saint-Marc de Shawinigan, avec un béret blanc sur la tête, assis avec des... (*Rires*)

M. J.-A. Mongrain (Trois-Rivières): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser la question de privilège.

M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde): A l'ordre. L'honorable député de Trois-Rivières pose la question de privilège.

M. Mongrain: Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Témiscamingue vient de me calomnier gravement, car je n'ai jamais approuvé des folies comme celles qu'il préconise depuis 35 ans.

M. Caouette: Monsieur le président, je crois que je possède encore une photographie de l'assemblée de Saint-Marc, à Shawinigan, où l'honorable député de Trois-Rivières se tenait sur l'estrade, avec votre humble serviteur, M^{me} Gilberte Côté-Mercier, notre chef de l'époque et M. Georges-Émile Lalarme. Et l'honorable député de Trois-Rivières avait son béret blanc sur le coco, tout comme les autres. Il était convaincu que le Crédit social était une bonne chose.

M. Mongrain: Monsieur l'Orateur, je pose de nouveau la question de privilège.

M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde): A l'ordre. L'honorable député de Trois-Rivières pose la question de privilège.

M. Mongrain: Mes collègues de la Chambre et moi-même aimons bien entendre, de temps à autre, l'honorable député de Témiscamingue faire des plaisanteries ou des jeux de mots qui se fondent sur des choses sérieuses, mais je voudrais lui rappeler que le Règlement de la Chambre l'oblige à accepter la parole d'un collègue qui signale une inexactitude. De plus, je lui saurais gré de me faire cadeau de la photographie qu'il a mentionnée.

M. Caouette: Je pense que je ferai un cadeau à l'honorable député de Trois-Rivières, monsieur le président, mais j'ai oublié de parler d'une autre personne, M. René Hamel, ancien député du Bloc populaire...

M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde): A l'ordre. Je crois sincèrement que l'honorable député de Témiscamingue s'éloigne un peu de la motion tendant à la troisième lecture du bill C-191.

M. Caouette: Monsieur le président, avec cette surtaxe ou cette taxe de progrès social de 2 p. 100, ne croyez-vous pas que l'honorable député de Trois-Rivières aurait l'air fin avec un béret blanc sur la tête s'il se présentait ici, à la Chambre? Il me semble que cela se rattacherait un peu aux dépenses extravagantes du gouvernement.

A tout événement, monsieur le président, le député de Trois-Rivières nous attaque en